This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (ITU) نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

RAPPORT DE GESTION

QUARANTE-UNIÈME ANNÉE

1909

Organisation et personnel.

L'organisation du Bureau international n'a subi aucun changement au cours de l'année 1909. Quant au personnel, l'augmentation continuelle des travaux de chancellerie et d'expédition nous a amené à demander au Conseil fédéral suisse la nomination, à titre de commis définitif, à partir du 1er Janvier 1910, d'un aide, M. Ernest Suter, que nous avions dû engager provisoirement le 6 Octobre et dont la nomination par le Conseil fédéral a eu lieu à la date du 24 Décembre.

Composition de l'Union.

Aucune adhésion à l'Union télégraphique n'ayant eu lieu en 1909, cette Union reste composée des 50 Etats ou pays mentionnés dans notre précédent Rapport, ainsi que dans le tableau ci-après, qui indique la classe à laquelle ils appartiennent, la date de leur accession à la Convention, leur étendue en kilomètres carrés et enfin le chiffre de leur population.

PAYS	Etendue en km. carrés	Population	Classe	Date de l'entrée dans l'Union
Allemagne	540 778	60 641 278	I	1er Janvier 1866.
Argentine (République)	2 950 520	6 484 025	I	1er Janvier 1889.
Australie (Fédération) [1]	7 696 296	4 201 740	I	1er Janvier 1903.
Autriche	300 011	26 150 708	I	1er Janvier 1866.
Belgique	29 455	7 386 444	III	1er Janvier 1866.
Bolivie	1 822 334	1 816 271	IV	1er Juin 1907.
Bosnie-Herzégovine	51 100	1 568 092	V	1er Juillet 1880.
Brésil	8 075 000	18 000 000	I	4 Juillet 1877.
Bulgarie	97 929	4 028 239	V	18 Septembre 1880.
Cap de Bonne-Espérance	707 388	2 404 878	IV	1er Janvier 1882.
Ceylan	63 976	3 335 909	VI	1er Janvier 1897.
Chili	756 990	3 249 092	I	1er Janvier 1908.
Colonies portugaises	2 146 100	15 100 000	V	1er Janvier 1894.
Crète	8 600	294 000	VI	1er Juillet 1902.
Danemark [2]	40 400	2 605 400	IV	1er Janvier 1866.
Egypte	994 300	9 811 544	IV	9 Décembre 1876.
Erythrée	128 240	333 000	VI	1er Juillet 1908.
Espagne [3]	505 004	18 226 040	II	1er Janvier 1866.
France et Algérie [4]	1 015 893	44 484 095	I	1er Janvier 1866.
Grande-Bretagne [5]	1 190 278	49 000 000	I	24 Février 1871.
Grèce	63 606	2 631 952	V	1er Janvier 1866.
Hongrie	324 851	19 254 559	I	1er Janvier 1866.
Indes britanniques	3 770 970	294 000 000	I	1er Janvier 1869.
Indes néerlandaises	1 908 687	35 325 036	III	1er Juillet 1872.
Indo-Chine française	820 000	20 500 000	IV	26 Mai 1884.
Islande	104 785	78 470	VI	1er Octobre 1906.
Italie [6]	286 589	32 966 307	I	1er Janvier 1866.
Japon [7]	492 189	52 441 916	I	17 Janvier 1879.
Luxembourg	2 597	246 455	VI	2 Mars 1866.
Madagascar	580 000	3 500 000	V	1er Janvier 1903.
Monténégro	9 080	300 000	VI	20 Septembre 1880.
Natal	54 774	1 206 386	VI	16 Mars 1881.
Norvège	321 477	2 221 477	III	1er Janvier 1866.
Nouvelle-Calédonie	21 024	53 346	VI	1er Janvier 1895.
Nouvelle-Zélande	270 580	919 108	IV	3 Juin 1878.
Orange River Colony	129 940	385 045	VI	1er Juillet 1904.
Pays-Bas	33 080	5 825 198	III	1er Janvier 1866.
Perse	1 645 000	9 000 000	VI	1er Janvier 1869.
Portugal [8]	92 157	5 423 132	V	1er Janvier 1866.
Roumanie	131 353	5 912 520	III	9 Février 1866.
Russie	22 434 392	140 000 000	I	1er Janvier 1866.
Sénégal	250 000	1 150 000	V	26 Mars 1885.
Serbie	48 303	2 668 747	V	9 Février 1866.
Siam	556 073	7 000 000	V	21 Avril 1883.
Suède	447 864	5 429 600	III	1er Janvier 1866.
Suisse	41 324	3 315 443	IV	1er Janvier 1866.
Transvaal	296 000	1 354 200	IV	1er Juillet 1904.
Tunisie	130 000	1 800 000	V	1er Juillet 1885.
Turquie	2 889 300	24 535 700	I	1er Janvier 1866.
Uruguay	186 926	936 120	IV	1er Juillet 1902.
Totaux	67 463 493	959 501 672		

[1]) Les différents Etats formant la Fédération australienne sont entrés dans l'Union télégraphique comme suit: l'Australie méridionale le 27 Mai 1878, l'Australie occidentale le 1er Janvier 1894, la Nouvelle-Galles du Sud le 25 Février 1884, le Queensland le 9 Avril 1896, la Tasmanie le 8 Juillet 1885, Victoria le 1er Juillet 1880. — [2]) Y compris les îles Féroé. — [3]) Y compris les Baléares et les Canaries. — [4]) Y compris, comme relevant de l'Administration des télégraphes de France, la République du Val d'Andorre et la Principauté de Monaco. — [5]) Y compris Gibraltar, Malte et les protectorats britanniques de l'Afrique orientale et Uganda. — [6]) Y compris, comme relevant de l'Administration des télégraphes d'Italie, la République de Saint-Marin. — [7]) Y compris Formose et le Sakhalin japonais. — [8]) Y compris Madère et les Açores.

Le groupe des Compagnies télégraphiques privées qui ont adhéré à la Convention se compose au 31 Décembre 1909 ainsi qu'il suit:

1° Black Sea Telegraph C°.
2° Commercial Cable C°.
3° Compagnie allemande des câbles transatlantiques.
4° Compagnie Est-européenne des télégraphes.
5° Compagnie française des câbles télégraphiques.
6° Compagnie télégraphique germano-néerlandaise.
7° Compagnie télégraphique germano-sudaméricaine.
8° Compañia telegráfico-telefónica del Rio de la Plata.
9° Direct Spanish Telegraph C°.
10° Direct West India Cable C°.
11° Eastern Telegraph C°.
12° Eastern Extension Australasia and China Telegraph C°.
13° Grande Compagnie des télégraphes du Nord (pour son réseau européen).
14° Halifax and Bermudas Cable C°.
15° Indo-European Telegraph C°.
16° South American Cable C°.
17° Spanish National Submarine Telegraph C° (pour le câble de Ténériffe à St-Louis du Sénégal).
18° West African Telegraph C° (pour ses câbles atterrissant à Sierra Leone et à Bathurst).
19° West India and Panama Telegraph C°.
20° Western Telegraph C°.

Un deuxième groupe, comprenant les Compagnies qui, sans avoir officiellement fait acte d'adhésion à la Convention de St-Pétersbourg, se conforment cependant, d'une manière générale, aux dispositions du Règlement de service international et sont en correspondance régulière avec le Bureau international, se compose des Compagnies ci-après:

1° African Direct Telegraph C°.
2° Amazon Telegraph C°.
3° American Telegraph and Cable C° (Western Union).
4° Anglo American Telegraph C°.
5° Central and South American Telegraph C°.
6° Commercial Pacific Cable C°.
7° Cuba Submarine Telegraph C°.
8° Direct United States Cable C°.
9° Eastern and South African Telegraph C°.
10° Europe and Azores Telegraph C°.
11° India Rubber, Gutta-Percha and Telegraph Works C°.
12° Mexican Telegraph C°.
13° Pacific and European Telegraph C°.
14° River Plate Telegraph C° (Compañia telegráfica del Rio de la Plata).
15° West Coast of America Telegraph C°.

Les Compagnies suivantes, qui forment un troisième groupe, ne correspondent généralement avec le Bureau international que par l'intermédiaire d'une des Compagnies citées plus haut:

1° African Transcontinental Telegraph C°.
2° British North Borneo C°.
3° Commercial Cable Company of Cuba.
4° Postal Telegraph C°.
5° United States and Hayti Telegraph and Cable C°.

En outre, nous sommes en correspondance plus ou moins régulière avec le Service télégraphique militaire du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, avec la Direction générale des télégraphes fédéraux du Mexique, avec l'Administration impériale des télégraphes de Chine, avec les Administrations des télégraphes des Etats indigènes de la presqu'île de Malacca et avec le Pacific Cable Board.

Travaux réguliers.

Le nombre des pièces de la **Correspondance** échangée par le Bureau est de 5363 (1908: 4305). Dans ce total, les Circulaires et Notifications ne comptent chacune que pour une unité. Les catégories les plus importantes de cette correspondance sont les suivantes:

Nomenclature des bureaux et des câbles, ouverture de nouveaux bureaux, circulaires et notifications concernant l'exécution du service	1249	pièces
Interruptions et rétablissements des lignes	981	»
Questions de tarifs	655	»
Documents de la Conférence de Lisbonne et Règlement de service international	424	»
Conférence télégraphique internationale de Lisbonne	395	»
Comptabilité	268	»
Journal télégraphique	261	»
Monument commémoratif de la fondation de l'Union télégraphique	253	»
Cartes télégraphiques	232	»
Statistiques	129	»
Vocabulaire officiel, codes et langage convenu	112	»
Envoi de documents par des Administrations et Compagnies	104	»

Les **Circulaires** sont au nombre de 16. Les objets principaux traités dans ces Circulaires sont les suivants:

1. Règlement de Lisbonne et son application.
2. Compte de l'exercice 1908.
3. Rapport de gestion pour 1908.
4. Nouvelle édition de la Nomenclature des câbles.
5. Statistique générale de la télégraphie, année 1907.
6. Annexe au Tableau A des taxes du régime européen.
7. Examen des codes télégraphiques.
8. Documents de la Conférence de Lisbonne.
9. Statistique générale de la téléphonie, année 1907.
10. Enquête concernant l'interprétation de l'art. LXXVI, § 6, du Règlement.
11. Nouvelle édition de la Nomenclature des bureaux télégraphiques.
12. Enquête concernant l'interprétation des articles LXXV et LXXVI du Règlement.
13. Carte des communications télégraphiques du régime extra-européen.

Les **Notifications** sont au nombre de 426, dont 412 sous la forme de circulaires télégraphiques et 14 (du N° 632 au N° 645) sous celle de circulaires imprimées.

Les premières se rapportent, pour la plupart, à des interruptions ou rétablissements de communications internationales; les autres ont eu pour objet de porter à la connaissance des Offices de l'Union: les changements dans l'organisation ou dans le personnel supérieur des Administrations télégraphiques; les adhésions à la Convention télégraphique internationale; la fixation ou la modification de l'équivalent du franc dans divers pays; l'application des dispositions facultatives du Règlement de Londres et de Lisbonne; l'ouverture de nouvelles communications internationales ou de nouvelles voies entre pays limitrophes et la pose de câbles nouveaux; les modifications survenues dans l'application des tarifs internationaux; le relevé mensuel des interruptions et rétablissements des communications internationales; le relevé mensuel des restrictions de service. Comme annexe à la Notification du 1er Janvier 1910, nous avons donné un répertoire des Notifications publiées dans le courant de l'année 1909.

Comme les années précédentes, le Bureau international a fait paraître, dans le courant de l'année 1909, la **Statistique générale de la télégraphie,** en réunissant, dans un cahier indépendant, les renseignements publiés antérieurement dans le *Journal télégraphique* sur les résultats obtenus pour l'année 1907.

Le tirage spécial a été effectué à 900 exemplaires, qui ont été employés de la manière suivante:

Distribution gratuite (Circulaire N° 627 du 25 Mai 1909) et service du Bureau international	675	exemplaires.
Vente aux Administrations et aux particuliers	131	»
Ensemble	806	»
Il reste donc au 31 Décembre 1909 un stock disponible de	94	»
Total égal	900	»

La **Statistique générale des téléphones** pour l'année 1907 a aussi été établie, en tant que le permettaient les renseignements parvenus au Bureau international, et publiée dans le *Journal télégraphique,* ainsi que dans un cahier séparé.

Le **Journal télégraphique** a terminé, avec l'année 1909, la 41e année de son existence; le 33e volume de cette publication, qui se rapporte à ladite année, comporte 296 pages avec 41 figures.

Il contient notamment:

Des articles techniques, sur un transmetteur Wheatstone à moteur électrique, sur la cryptographie et la téléphonie sans fil, sur la constitution des lignes souterraines qui amènent les circuits téléphoniques dans les grandes villes, sur un diplex-duplex réalisable au moyen des appareils ordinaires et sans balance, sur des perfectionnements au clavier Baudot, sur une roue des types à double usage, sur le télégraphe harmonique Raymond-Barker, sur le télégraphe automatique Delany, sur les parafoudres à vide, sur la téléphonie sans fil; des conférences faites au premier Congrès international des ingénieurs des télégraphes et des téléphones à Budapest, sur la comparaison des nouveaux systèmes télégraphiques, sur la comparaison des systèmes Murray, Wheatstone, Baudot, Hughes et Morse quadruplex, sur l'appareil Baudot, sur les perturbations produites par la traction électrique sur les fils télégraphiques, sur les types de câbles employés en France pour les lignes souterraines; les extraits de dix-sept rapports de gestion de différentes Administrations de l'Union; la suite de la législation télégraphique (Grande-Bretagne, France); une série d'articles rendant compte de la Xe Conférence télégraphique internationale tenue à Lisbonne; vingt documents officiels; vingt-sept notices bibliographiques sur des ouvrages relatifs à la télégraphie, à la téléphonie, à la radiotélégraphie ou autres applications de l'électricité; le sommaire bibliographique des revues électrotechniques reçues par le Bureau international; une centaine de nouvelles touchant la télégraphie, la téléphonie, la radiotélégraphie ou les Administrations; le relevé mensuel des interruptions et rétablissements des lignes télégraphiques internationales.

Le *Journal télégraphique* a été tiré à 2150 exemplaires, dont voici la distribution:

	Nombre d'exemplaires distribués en 1909
Répartition gratuite et échanges	785
Abonnements souscrits par les Administrations	767
» » » » Compagnies	193
» » pris directement, par la librairie ou par la poste . .	177
Total	1922

Quant aux années antérieures, les volumes I à III sont complètement épuisés, et, pour les autres volumes, le tableau ci-après indique le nombre d'exemplaires restants, déduction faite d'une réserve de 10 exemplaires destinés aux archives du Bureau international.

Volumes.

IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII	XIV	XV	XVI	XVII	XVIII	XIX	XX
45	46	49	72	82	79	43	45	79	84	74	75	69	72	59	97	93

XXI	XXII	XXIII	XXIV	XXV	XXVI	XXVII	XXVIII	XXIX	XXX	XXXI	XXXII
67	92	77	98	98	100	104	118	136	121	96	130

De la **Table alphabétique générale des matières,** pour faciliter les recherches dans le *Journal télégraphique,* comprenant la période allant de la date de la création du Journal, en 1869, jusqu'à la fin de l'année 1900, et dont le prix est fixé à fr. 1,35 l'exemplaire, port non compris, il reste, au 31 Décembre 1909, un stock disponible de 1322 exemplaires.

Nomenclature des câbles formant le réseau sous-marin du globe, 9e édition, 1903. Prix, fr. 1 par exemplaire, frais de port non compris.

Au 31 Décembre 1908, il restait un stock disponible de	200 exemplaires.
Vente en 1909	14 »
Stock au 31 Décembre 1909	186 exemplaires.

La publication d'une nouvelle (10e) édition de la Nomenclature des câbles, prévue pour l'année 1909, n'a pu avoir lieu; la nouvelle édition de ce document paraîtra en 1910. Une épreuve en sera soumise prochainement aux Offices de l'Union.

Des **Documents relatifs aux Conférences,** le stock disponible au 31 Décembre 1909 est le suivant:

Documents de Rome 1872	64	exemplaires.
» » Berlin 1885	23	»
» » Paris 1890	64	»
» » Budapest 1896	54	»
» » Londres 1903	355	»

Nous avons distribué, le 22 Juillet 1909, les Actes de la Conférence de Lisbonne; comme pour les Conférences précédentes, il a été attribué un exemplaire de ce Document à chaque Délégué et à chaque personne ayant pris part aux travaux de l'Assemblée.

Le tirage a été de	1100 exemplaires.
Les exemplaires distribués gratuitement ou vendus sont au nombre de .	849 »
Il reste disponible au 31 Décembre 1909	251 exemplaires.

Le stock des Documents de Paris (1865), de Vienne (1868), de St-Pétersbourg (1875) et de Londres (1879) est complètement épuisé.

Le Règlement de service international et les tableaux des tarifs arrêtés par la Conférence de Lisbonne, après avoir été reproduits dans le *Journal télégraphique,* ont fait l'objet d'un tirage spécial dont le prix est de 80 centimes par exemplaire; le tirage a été de 3800 exemplaires.

La distribution gratuite et le service du Bureau en ont absorbé	693 exemplaires	
Il en a été vendu	2263 »	
		2956 »
De sorte que le stock disponible au 31 Décembre 1909 était de		844 exemplaires.

Nouveau Vocabulaire officiel pour la rédaction des télégrammes en langage convenu, en 4 volumes et un Appendice, 1901. — Le tableau ci-après fournit les détails relatifs à la vente de ce document, dont le prix des 4 volumes, avec Appendice, reste fixé comme suit:

a) Pour les Administrations de l'Union, à . . . . . fr. 50
b) Pour les Compagnies de câbles, à . . . . . » 60
c) Pour les particuliers, à . . . . . » 80

	Ier volume	IIme volume	IIIme volume	IVme volume
Stock au 31 Décembre 1908	837	1049	1151	1127
Diminution en 1909	14	14	14	14
Stock disponible au 31 Décembre 1909	823	1035	1137	1113

Tarifs téléphoniques. — Brochure in-8° de 498 pages, publiée en 1906, et dont le prix reste fixé à fr. 1,60 par exemplaire.

Stock disponible au 31 Décembre 1908	340 exemplaires.
Vente en 1909	4 »
Il en reste au 31 Décembre 1909	336 exemplaires.

Carte générale des grandes communications télégraphiques du monde, en une feuille, édition de 1906. Prix, 50 cts. par exemplaire.

Il en restait au 31 Décembre 1908	865 exemplaires.
Vente en 1909	231 »
Stock disponible au 31 Décembre 1909	634 exemplaires.

Carte des communications télégraphiques du régime européen avec Liste des communications du même régime, édition 1906. Prix de la Carte, fr. 3. —; prix de la Liste, 50 cts. par exemplaire.

	Carte. Exemplaires.	Liste. Exemplaires.
Stock au 31 Décembre 1908	707	548
La vente s'en est élevée en 1909 à	39	39
Stock disponible au 31 Décembre 1909	668	509

Carte des communications télégraphiques du régime extra-européen, 1902. — Par suite de diverses circonstances, la nouvelle édition de cette carte, prévue déjà pour l'année 1908, n'a pu être publiée qu'en 1909. Son prix a été fixé à fr. 3. — par exemplaire.

Le tirage a été de		2550 exemplaires.
La distribution gratuite et le service du Bureau en ont absorbé	677 exemplaires	
Il en a été vendu	1574 »	
		2251 »
De sorte que le stock disponible au 31 Décembre 1909 était de . . .		299 exemplaires.

Par notre Circulaire N° 600 du 6 Février 1907, nous avions prié les Offices de l'Union, afin de nous permettre de donner à la nouvelle édition de la Carte des communications télégraphiques du régime extra-européen toute l'exactitude désirable, de nous faire connaître les additions et modifications qu'ils jugeraient nécessaire d'apporter à ce document.

Dans leurs réponses à cette Circulaire, plusieurs Administrations nous ont suggéré, en ce qui concerne l'arrangement général de la carte, des améliorations qui sortaient du cadre des modifications ordinaires. Entre autre, on nous proposait:

1° De faire ressortir d'une manière spéciale les grandes lignes terrestres qui constituent des voies affectées à l'acheminement du trafic extra-européen (voies Fao, Indo, Moulmein . . . . etc.) ou d'indiquer dans une annexe, analogue à celle qui a été publiée en même temps que la Carte des communications du régime européen, les principaux bureaux du régime extra-européen qui correspondent deux à deux;

2° De publier une liste des communications internationales directes avec indication, pour chaque voie, des bureaux effectifs de dépôt (points de retransmission).

Après avoir examiné ces propositions sous tous les rapports, le Bureau international est arrivé à la conclusion suivante:

a) De renoncer à la publication d'une liste des communications internationales du régime extra-européen, qui n'aurait été, en grande partie, qu'une reproduction des documents déjà existants (Liste des communications internationales du régime européen et Nomenclature des câbles sous-marins), publication dont le coût aurait été du reste très élevé;

b) De modifier, par contre, la dernière édition de la carte des communications du régime extra-européen de manière à ce qu'elle donne satisfaction aux vœux exprimés.

Avec le consentement des Administrations, et après leur avoir soumis une épreuve, nous n'avons donc fait figurer sur la nouvelle carte, en ce qui concerne l'Europe, l'Amérique du Nord et toutes les autres parties du monde, dont l'ancienne était surchargée de détails qui nuisaient à la clarté générale, que les grandes communications directes entre les points principaux. Les grandes lignes terrestres qui constituent des voies servant à l'acheminement du trafic extra-européen, la voie de Sibérie, par exemple, sont indiquées de manière à sauter à l'œil. Sur ces lignes ne sont intercalés que les bureaux principaux chargés de la retransmission du dit trafic (bureaux de dépôt). Les autres bureaux ouverts également au service international et situés sur la même route sont marqués par un cercle placé à côté de la ligne principale (par exemple: o——o——o——o). Quant aux autres communications internationales extra-européennes et aux lignes intérieures qui complètent le réseau général, elles sont, pour autant que leur nombre ne nuisait pas à la clarté

de la carte, reproduites par des traits moins forts. En ce qui concerne les câbles sous-marins, entre deux points déterminés, nous les avons indiqués par un seul trait avec, le cas échéant, la mention du nombre des communications.

L'Europe et les Antilles, qui contiennent un nombre de communications relativement élevé, sont aussi reproduits par des cartons.

Nomenclature officielle des Bureaux télégraphiques. — Une 12e édition de la Nomenclature a été publiée en 1909. Le tableau ci-après fournit tous les détails relatifs au tirage et à la vente du document.

	Exemplaires avec préface en :						Exemplaires pourvus de :			
	allemand	anglais	espagnol	français	italien	hongrois	2 préfaces	3 préfaces	1 préface en 3 langues	Total
a. Tirage :										
Papier ordinaire . .	13 924	23 490	1 423	12 932	9 401	2 300	100	550	1 680	65 800
» fort	1 250	1 850	25	855	105	100	50	—	—	4 235
Total	15 174	25 340	1 448	13 787	9 506	2 400	150	550	1 680	70 035
b. Vente :										
Administrations . .	13 720	21 928	1 398	10 464	9 320	2 400	150	550	1 550	61 480
Compagnies	2	1 494	—	119	—	—	—	—	—	1 615
Particuliers	3	6	—	3	1	—	—	—	—	13
Répartition gratuite .	4	35	—	634	—	—	—	—	—	673
Service du Bureau et réserve	—	—	—	14	—	—	—	—	1	15
Total	13 729	23 463	1 398	11 234	9 321	2 400	150	550	1 551	63 796
Stock au 31 Déc. 1909 :										
Exempl. brochés. .	1 095	1 377	10	1 465	—	—	—	—	100	4 047
» non brochés	350	500	40	1 088	185	—	—	—	29	2 192
									Stock total	6 239

Les dispositions de la nouvelle édition de la Nomenclature sont restées les mêmes que celles de l'édition précédente; nous avons seulement, en conformité des décisions prises par la Conférence télégraphique internationale de Lisbonne en 1908, simplifié les signes L/BC et L/HC en BC et HC, et introduit les noms des stations radiotélégraphiques avec l'indice R. Ces additions avaient d'ailleurs déjà été incorporées dans les annexes Nos 23 et suivantes à la 11e édition.

L'augmentation du nombre des bureaux s'est particulièrement accentuée dans la dernière période décennale, ainsi que le montre le tableau ci-après :

	Nombre des pages	Nombre approximatif des bureaux	Nombre d'exemplaires du tirage
En 1894	449	89 000	48 000
En 1899	573	111 000	56 000
En 1909	910	166 000	70 035

La nouvelle édition est sensiblement plus volumineuse que l'édition précédente, soit d'un quart: le papier employé par l'imprimerie formait le chargement de 20 wagons de chemin de fer.

Les travaux préparatoires de l'édition de 1909 ont occupé le Bureau international pendant une année (de Mai 1908 à Mai 1909) et ont nécessité l'emploi d'un aide provisoire attaché au fonctionnaire chargé normalement de cette partie du service.

L'impression s'est effectuée en 6 mois (de Mai à fin Octobre 1909). Ensuite, le brochage a été poursuivi activement en Novembre, de sorte que la distribution de l'ouvrage a pu être commencée dès la fin de Novembre; elle a été achevée avant la dernière semaine de Décembre. L'envoi des 63 000 exemplaires souscrits comprenait, en dehors d'un certain nombre de colis postaux, plus de 1000 caisses, expédiées par chemin de fer.

En même temps que la Nomenclature, nous avons publié une Annexe complémentaire contenant les noms de tous les bureaux ouverts pendant l'impression de ce document qui n'avaient

de ce fait pu y être insérés. Nous y avons aussi reproduit les modifications survenues pendant la même période dans le service des bureaux existants, et dont il n'avait pu être tenu compte pour la raison précitée.

Le prix de l'ouvrage, par exemplaire broché, tiré sur papier ordinaire, y compris celui de l'Annexe complémentaire, revient à fr. 4,40, et à fr. 5,40 pour les volumes tirés sur papier fort (pour l'édition précédente fr. 3,60 et 4,75 respectivement), avec majoration de 5 centimes pour les exemplaires précédés d'une préface en deux langues différentes. Ces prix sont réduits de 30 centimes pour les exemplaires livrés non brochés.

La publication des Annexes, destinées à tenir à jour la Nomenclature officielle, recommencera le 1er Mars 1910.

Extension du réseau général.

Le Bureau international a reçu, en ce qui concerne le développement du réseau télégraphique général en 1909, les renseignements suivants :

1° L'Administration espagnole a fait poser les nouveaux câbles sous-marins ci-après :

Cadix—Santa Cruz de Tenerife ;
Garachico—Santa Cruz de la Palma ;
Port Hierro (Hierro)—San Sebastian (Gomera) ;
San Sebastian (Gomera)—Tejita (Tenerife) ;
Santa Cruz de Tenerife—Las Palmas ;
Las Palmas—Puerto Cabras (Fuerteventura) ;
Puerto Cabras (Fuerteventura)—Arrecife.

La longueur totale de ces câbles est de 2192 kilomètres 952 mètres.

2° Le Gouvernement impérial du Maroc a ouvert au service international, au moyen de la télégraphie sans fil, des communications entre Tanger, Rabat, Casablanca et Mogador. Ces communications sont considérées comme extension ordinaire du réseau télégraphique et non comme communications radiotélégraphiques proprement dites.

3° L'Administration ottomane a rouvert à la correspondance internationale, à la date du 10 Mars, le câble Lattaquié-Chypre, qui était interrompu depuis le 20 Juin 1899.

4° Le Département « Indo-European Telegraph » du Gouvernement des Indes a fait établir une ligne terrestre directe entre Téhéran et Karachi via Kerman, Bam, Robat et Panjgur.

Par ce fait, la transmission directe, par le système Wheatstone, entre Londres et Téhéran, a été prolongée et fonctionne journellement entre Londres et Karachi, soit sur une distance approximative de 8500 kilomètres, sans aucune retransmission.

5° L'Administration des télégraphes fédéraux du Mexique a ouvert au service international, au moyen de la télégraphie sans fil, les deux communications suivantes : Cerritos (Etat de Sinaloa)—San José del Cabo (Basse-Californie) ; Cabo Haro (Etat de Sonora)—Santa Rosalia (Basse-Californie).

6° Les lignes terrestres de la Presqu'île de Malacca ont été prolongées jusqu'à Singapore dans le premier semestre de 1909.

7° Le Gouvernement de la Fédération australienne (Commonwealth of Australia) a fait poser deux nouveaux câbles, d'une longueur totale de 691 km., entre les Etats de Victoria et de Tasmania, et les a ouverts au trafic le 1er Mai, en remplacement des deux câbles de la Compagnie Eastern Extension, Australasia and China Telegraph, qui ont dû être relevés peu après la date précitée.

8° Un nouveau câble, qui est propriété commune de la Chine et du Japon, a été immergé entre Dairen (Dalny) et Chefoo et ouvert au service international le 20 Juillet.

9° La Compagnie télégraphique germano-sudaméricaine (Deutsch-Südamerikanische Telegraphengesellschaft) à Cologne-s/R. a fait poser et a ouvert à la correspondance internationale, à la date du 26 Août, la section Borkum-Ténériffe d'un câble qu'elle a entrepris d'établir entre l'Allemagne et le Brésil.

10° Un câble, appartenant au Gouvernement persan, a été posé entre l'île de Henjam (Golfe persique) et Bender Abbas.

Parmi les nombreux bureaux télégraphiques qui ont été ouverts en 1909, nous signalerons spécialement les suivants :

Awasab, Grootfontein, Kalkfontein Sud, dans l'Afrique allemande du Sud-ouest ;
Buiko, dans l'Afrique allemande orientale ;
Syfang, dans la possession allemande de Kiautchou, Chine ;

Bibundi et Isongo, dans le Kameroun;
Sokode, dans le Togoland;
Capelongo, Lunuango et Quipungo, dans l'Afrique occidentale portugaise;
M'cufi, dans l'Afrique orientale portugaise;
Abosso, Adawso, Atuabo, Denu, Mangoase, Somanya et Sunyani, dans la Côte d'Or;
Heliopolis, en Egypte, 1re région;
Aiin Sfa, Berkane (Mohammed), Casablanca, Martimprey-Maroc, Mogador, Mohammed (Berkane), Rabat et Tarofalt, au Maroc;
Mutumbiu, dans la Nigeria du Nord;
Abeokuta Town, Bende, Oron et Ubiaja, dans la Nigeria du Sud;
Bender Abbas et Mohammareh ou Mohammerah, en Perse;
Salcedo, dans la République Dominicaine;
Yoyema, dans la Colonie de Sierra Leone.

Fonds de prévoyance du Bureau international.

Ainsi que nous l'avons exposé dans notre dernier rapport de gestion, le fonds de fr. 25,000 constitué à la suite des décisions de la Conférence de Londres de 1879, en faveur du personnel du Bureau international, après avoir augmenté, par la capitalisation des intérêts, jusqu'à la fin de l'année 1905, commençait à diminuer à partir de 1906 par suite de dépenses dépassant les recettes.

Afin de parer à cette situation défavorable qui aurait été en s'aggravant d'année en année, le Conseil fédéral suisse a décidé, en 1908, à la suite d'une résolution prise par la Conférence télégraphique internationale de Lisbonne, que le fonds sera alimenté par le versement, pendant les années 1908 à 1911, du montant de la différence entre les dépenses du service ordinaire du Bureau international et le crédit de fr. 100 000 prévu par le Règlement de service international.

Conformément à cette décision, un premier versement fut effectué pour l'exercice de 1908, au montant de fr. 16 434,72, de sorte que le fonds, qui n'atteignait, à la fin de 1907, que le chiffre de fr. 49 892, se trouva porté, au 31 Décembre 1908, à la somme de fr. 60 008,72. Pendant l'année 1909, les dépenses du Bureau s'élevant à 100 000 francs, les frais spéciaux relatifs à la Conférence de Lisbonne non compris, aucun versement de ce chef n'a été possible, et, d'autre part, les dépenses imputables sur le fonds de prévoyance ayant dépassé les recettes, il s'ensuit une nouvelle diminution du dit fonds.

D'après la déclaration du Département des Finances, chargé de veiller sur ce fond spécial, celui-ci s'élevait, au 31 Décembre 1909, à la somme de fr. 53 993,72, conformément aux développements ci-après:

Etat au 31 Décembre 1908	fr. 60 008,72
Intérêts du capital pour 1909	» 1 860,—
Total	fr. 61 868,72
à déduire:	
Pension et assurance	» 7 875,—
Etat au 31 Décembre 1909 comme ci-dessus	fr. 53 993,72
Le fonds se compose des titres suivants:	
3 % obligations du canton de Berne	fr. 31 000,—
3½ % obligations de la Banque cantonale de Neuchâtel	» 3 000,—
3¾ % obligations de la Banque hypothécaire de Thurgovie	» 22 000,—
	fr. 56 000,—
Avance de la Caisse d'Etat fédérale	» 2 006,28
Total égal à l'état au 31 Décembre 1909	fr. 53 993,72

Monument commémoratif de la fondation de l'Union télégraphique.

En exécution du mandat qui lui a été confié par la Conférence télégraphique internationale de Lisbonne de bien vouloir se charger de toutes les mesures nécessaires à l'érection, à Berne, d'un monument commémoratif de la fondation de l'Union télégraphique, le Conseil fédéral suisse

a procédé, à la date du 16 Juillet, à la nomination d'un jury international qui a reçu la mission d'élaborer un projet de concours à ouvrir entre les artistes du monde entier, de choisir entre les places publiques présentées par la ville de Berne pour l'érection du monument celle qui répondrait le mieux à ce but et enfin de juger les projets qui seront présentés par les concurrents.

Ce jury est composé de la manière suivante:

Président:

M. Eugène Jost, architecte, A. D. G. F., à Lausanne.

Membres:

MM. Pierre Breuer, professeur, sculpteur, sénateur et membre actif de l'Académie royale des Arts, à Berlin;
Edmond Hellmer, professeur à l'Académie impériale et royale des Arts plastiques, à Vienne;
Injalbert, statuaire, membre de l'Institut de France, à Paris;
Sir George Frampton, académicien royal, à Londres;
MM. Jean Horvai, sculpteur, à Budapest;
David Calandra, statuaire, à Turin;
le Dr P. J. H. Cuypers, architecte des Musées, à Amsterdam;
J. D. Ramalho Ortigâo, membre de mérite de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Lisbonne, membre du Conseil supérieur des monuments nationaux, directeur de la Bibliothèque royale d'Ajuda;
Louis de Benois, académicien, professeur d'architecture et architecte de la Cour impériale, à St-Pétersbourg;
Jean-Théodore Lundberg, professeur de modelage à l'Ecole royale des Beaux-Arts, à Stockholm;
le Colonel Emile Frey, ancien Conseiller fédéral, directeur du Bureau international de l'Union télégraphique, à Berne.

Le jury s'est réuni à Berne les 7 et 8 Octobre pour s'occuper des deux premiers objets de sa mission. Le programme de concours qu'il a établi a été approuvé par le Conseil fédéral dans sa séance du 25 Octobre. En voici les dispositions principales:

Le monument devra rappeler clairement la fondation de l'Union télégraphique; il sera érigé sur la place Helvetia. Peuvent prendre part au concours les artistes du monde entier, quels que soient leur nationalité et leur domicile. Les projets devront parvenir à Berne avant le 15 Août 1910; le jury disposera d'une somme de fr. 20 000 pour récompenser les auteurs des modèles classés les premiers, l'un des prix pouvant atteindre fr. 8000. Toutefois, aucune prime ne sera attribuée à l'artiste qui sera chargé de l'exécution du monument, dont le prix à forfait ne dépassera pas le maximum de fr. 170 000.

Le jury se réunira pour juger les projets le 1er Septembre 1910.

En ce qui concerne le fonds spécial affecté à l'érection du monument, un deuxième versement de fr. 25 000, pour l'année 1909, a été effectué au Département fédéral des Finances, chargé de la gestion de ce fonds.

D'après la déclaration du Département des Finances, le fonds se trouve porté, au 31 Décembre 1909, à la somme de fr. 39 148,15, conformément aux développements ci-après:

Etat au 31 Décembre 1908	fr.	25 000,—
Intérêts du capital pour 1909	»	591,40
Versement pour 1909	»	25 000,—
Total	fr.	50 591,40
Dépenses en 1909 (imprimés, indemnités aux membres du jury, frais d'affranchissements, etc.)	»	11 443,25
Etat au 31 Décembre 1909: Dépôt à la Caisse fédérale	fr.	39 148,15

Comptabilité.

La comptabilité de l'année 1909 ressort des tableaux annexés au présent rapport, qui donnent le mouvement des recettes et des dépenses de l'exercice écoulé en regard du compte de 1908 et du budget qui avait été prévu pour 1909.

Le résultat général du compte de l'exercice 1909 est le suivant:

Le budget de 1909, complété par des crédits supplémentaires, ouvrait au Bureau international un crédit de . . . . . fr. 474 055,—
et évaluait les recettes, sauf les part contributives, à . . . . . » 328 900,—

Les dépenses se sont effectivement élevées à . . . . . fr. 461 812,10
et les recettes ont atteint le chiffre de . . . . . » 316 282,10

Le budget mettait à la charge des Administrations . . . . fr. 145 155,—
Cette somme se trouve effectivement élevée à . . . . . » 145 530,—
Différence à la charge des Administrations . . . . . » 375,—

La dépense effective à la charge des Administrations s'élève, comme il est dit ci-dessus, à fr. 145 530,—. En fixant à fr. 231 le montant de chacune des 630 unités qui contribuent aux dépenses communes de 1909, il y a, pour arrondir, un solde actif de fr. 337,09 à reporter à l'exercice 1910.

Le nombre total d'unités contributives, qui était en 1908 de 628 1/2, s'est élevé en 1909 à 630, soit une augmentation de 1 1/2 unités. Cette augmentation provient de ce que la contribution de l'Erythrée, faisant partie de la 6e classe avec 3 unités, compte pour l'année entière, au lieu de six mois seulement comme en 1908.

Tableau de répartition.

Classe	Unités par classe	Montant de l'unité	Montant par classe	Nombre des Administrations	TOTAUX des unités	TOTAUX des montants
			Fr.			Fr.
I	25	231 francs	5 775	14	350	80 850,—
II	20		4 620	1	20	4 620,—
III	15		3 465	6	90	20 790,—
IV	10		2 310	9	90	20 790,—
V	5		1 155	10	50	11 550,—
VI	3		693	10	30	6 930,—
				50	630	145 530,—

Le Bureau international a reçu de la Caisse fédérale, en 1909, la somme de fr. 461 475,01
Il a versé à la Caisse fédérale, pendant la même période . . . . . » 214 326,25

Excédent des payements de la Caisse fédérale . . . . . fr. 247 148,76

Les sommes à recouvrer au 31 Décembre 1909 atteignent le chiffre de . . . . fr. 457 536,95
Le Bureau international devait à la Caisse fédérale à la même date . . . . . » 457 199,86

Il reste donc pour l'année 1910, conformément aux développements qui précèdent, un solde actif de . . . . . fr. 337,09

Berne, le 8 Février 1910.

Le Directeur,

E. FREY.

Vu et approuvé:

Le Département fédéral des Postes et des Chemins de fer,

L. FORRER.

COMPTE

DE L'EXERCICE 1909

ET

BUDGET

POUR L'ANNÉE 1910

Exercice de 1909 et Budget pour 1910.

Compte de 1908 Fr.	Ct.	Budget de 1909 Fr.	Ct.	Recettes	Compte de 1909 Fr.	Ct.	Budget de 1910 Fr.	Ct.
				I. Vente d'imprimés.				
5 718	73	5 800	—	1. Journal	6 194	70	5 800	—
65 478	40	310 000	—	2. Nomenclature des bureaux	297 507	18	26 000	—
287	95	300	—	3. Statistique	292	45	300	—
—	—	200	—	4. Vocabulaire	1 040	—	200	—
818	90	6 000	—	5. Cartes télégraphiques	5 106	27	1 300	—
1 904	95	3 500	—[1]	6. Notifications et Circulaires	4 438	50	2 500	—
130	95	1 500	—	7. Nomenclature des câbles	22	05	1 500	—
74 339	88	327 300	—		314 601	15	37 600	—
2 530	95	1 000	—	**II. Vente de documents des Conférences**	1 656	95	200	—
65	80	—	—	**III. Imprévu**	24	—	—	—
535	11	600	—	**IV. Solde actif de l'année dernière**	—	—	600	—
77 471	74	328 900	—		316 282	10	38 400	—
				V. Parts contributives des Etats.				
99 650	18	99 155	—[2]	1. Service ordinaire	100 000	—	94 685	—
				2. Service extraordinaire:				
20 533	32	21 000	—	*a)* Frais spéciaux des Conférences	20 530	—	300	—
25 000	—	25 000	—	*b)* Monument commémoratif de la fondation de l'Union télégraphique	25 000	—	25 000	—
145 183	50	145 155	—		145 530	—	119 985	—
222 655	24	474 055	—		461 812	10	158 385	—

[1]) Augmentation correspondant au crédit supplémentaire pour les dépenses (VI. 6).

[2]) Augmentation par suite de crédit supplémentaire (voir dépenses, IV. 2).

Compte de 1908 Fr.	Ct.	Budget de 1909 Fr.	Ct.	Dépenses	Compte de 1909 Fr.	Ct.	Budget de 1910 Fr.	Ct.
				I. Personnel.				
61 266	65	62 700	—	1. Traitements	62 700	—	64 980	—
9 879	25	9 405	—	2. Assurances	9 405	—	9 855	—
110	50	1 000	—	3. Aides de bureau	382	50	1 000	—
71 256	40	73 105	—		72 487	50	75 835	—
343	75	1 000	—	**II. Frais de voyages**	20	75	1 000	—
3 750	—	3 750	—	**III. Loyers**	3 750	—	3 250	—
				IV. Matériel de bureau.				
757	83	800	—	1. Livres, cartes, journaux, etc.	627	—	800	—
793	75	1 200	—[1]	2. Mobilier	1 189	10	800	—
1 551	58	2 000	—		1 816	10	1 600	—
				V. Frais généraux de bureau.				
768	89	700	—	1. Fournitures de bureau	697	50	700	—
657	75	700	—	2. Eclairage, chauffage, etc.	572	80	700	—
1 039	39	1 200	—	3. Affranchissements, expéditions	1 011	88	1 200	—
584	55	600	—	4. Service	518	60	600	—
3 050	58	3 200	—		2 800	78	3 200	—
				VI. Imprimés.				
9 576	85	9 000	—	1. Journal	8 113	39	9 000	—
62 457	11	317 000	—	2. Nomenclature des bureaux	312 709	73	28 000	—
666	17	800	—	3. Statistique	609	55	800	—
—	—	100	—	4. Vocabulaire	31	80	100	—
3 310	80	9 000	—	5. Cartes télégraphiques	8 137	55	3 000	—
1 859	24	4 500	—[2]	6. Notifications et Circulaires	4 003	54	3 500	—
194	77	2 500	—	7. Nomenclature des câbles	—	—	2 500	—
78 064	94	342 900	—		333 605	56	46 900	—
23 064	27	22 000	—	**VII. Frais spéciaux des Conférences**	21 994	32	500	—
25 000	—	25 000	—	**VIII. Monument commémoratif de la fondation de l'Union télégraphique**	25 000	—	25 000	—
16 573	72[3]	500	—	**IX. Imprévu**	—	—	500	—
—	—	600	—	**X. Solde reporté à l'exercice suivant**	337	09	600	—
222 655	24	474 055	—		461 812	10	158 385	—

[1]) Dont fr. 400 de crédit supplémentaire.

[2]) Dont fr. 1000 de crédit supplémentaire.

[3]) Dont fr. 16 434,72 versement au Fonds de prévoyance.